



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
55 rue de la République
76700 Harfleur

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Jean-Pierre FARANDOU
Ministre du Travail et des Solidarités
14, avenue Duquesne
75350 PARIS

Le Havre, 20 janvier 2026.

Objet : Avenir des Missions locales

Monsieur le Ministre,

Le 7 janvier dernier, l'Assemblée nationale a débattu de l'avenir des Missions locales constituant depuis 40 ans le principal service public de proximité dédié à l'autonomie des jeunes par l'insertion socio-professionnelle.

Si ces débats ont confirmé que leur reconnaissance dans le Code du Travail, leur place dans le réseau pour l'emploi, leur utilité semblent unanimement admis, en revanche ils ont aussi mis en lumière de vraies difficultés qui occultent leur avenir.

La principale de ces difficultés réside dans l'évolution de leurs missions que certains voudraient imposer pour se conformer à leur propre vision et projet de société relatif à la jeunesse. Une vision et un projet réduits au placement des jeunes sur le marché du travail.

Sachant que votre ministère et le gouvernement actuel, comme ses proches prédécesseurs, êtes enclin à cette évolution réductrice, je souhaite vous faire part, par expérience constante vécue auprès de la Mission locale du Havre et de son agglomération, d'abord comme Maire pendant 22 ans puis comme parlementaire, de l'importance au contraire de maintenir le missionnement actuel des Missions locales : en préservant leur organisation territoriale et leurs objectifs axés prioritairement sur l'autonomie des jeunes.

Les Missions locales sont efficaces par leur ancrage territorial et leur accompagnement global qui leur permettent de construire des réponses adaptées et personnalisées face aux réalités, contraintes et spécificités sociales, économiques et culturelles de chaque bassin de vie.

Sur ma circonscription se trouve la principale zone industrielle et portuaire du pays qui génère 36 000 emplois directs. Et pourtant, près d'un jeune sur trois âgés de 16 à 25 ans est non scolarisé et sans emploi. Dans certains quartiers prioritaires ce phénomène touche presque 1 jeune sur 2.

Pensez pouvoir solutionner les problèmes et lever les freins à l'autonomie réelle des jeunes, en agissant uniquement sur l'accès à l'emploi par des Missions locales transformées en opérateurs de placement standardisés, une forme de « France Travail pour les jeunes », ne ferait que renforcer au contraire la précarité dont souffre une partie de la jeunesse.

Je pense utile également de vous alerter sur les indicateurs actuellement en vigueur pour évaluer l'action des Missions locales.

La combinaison actuelle de ces indicateurs centrés sur l'emploi, et de financements indexés sur la performance conduisent à la transformation de facto des Missions locales qui, pour préserver leurs moyens, humains notamment, ont tendance « à faire du chiffre » sur l'accès à l'emploi au détriment des autres champs d'action que sont le logement, la santé, la reprise d'études etc...

De plus, les Missions locales ont déjà du faire face à l'expansion de leurs missions sans que les indicateurs évoqués ne soient adaptés, puisqu'elles accompagnent des mineurs soumis à l'obligation de formation, des jeunes en décrochage scolaire, des jeunes sans qualification, très éloignés de l'emploi, et un nombre croissant de jeunes confrontés à des problématiques lourdes de santé mentale.

Alors que dans ces parcours le retour en formation ou en scolarité sont des étapes longues, complexes, les indicateurs nationaux privilégient quasi exclusivement les sorties vers l'emploi, l'alternance ou le stage. Sont occultés dans les résultats la stabilisation sociale, la remobilisation, la santé mentale comme le retour en formation.

Sur le financement, là encore la seule lecture des fonds de roulement des Missions locales est trompeuse car ces réserves de gestion servent à absorber des retards chroniques de versement de l'Etat ou de l'Europe, à l'instar du Fonds social européen.

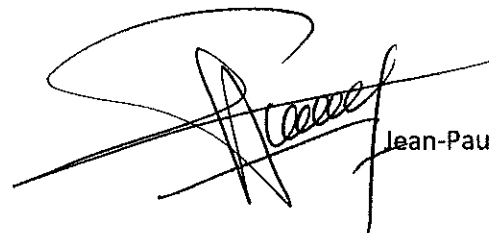
Dans ce contexte, un financement partiellement indexé sur la performance, combiné à des indicateurs centrés sur l'emploi, produit un effet systémique nocif. Il fragilise les structures implantées dans les territoires les plus exposés socialement, et incite à privilégier les jeunes les plus « employables », au détriment de ceux qui ont précisément le plus besoin d'un accompagnement global.

Alors même que ces établissements ont déjà contribué à l'effort d'économies. Mais dans ce contexte un effort uniforme, déconnecté des réalités territoriales, devient un facteur de rupture du service public de proximité.

Je souhaite donc vous réaffirmer la nécessité de préserver les missions actuelles et objectifs actuels des Missions Locales, leur nécessité à partir d'un ancrage local, et les besoins pour préserver leur avenir comme service public territorial d'accompagnement global.

Je me permets enfin de vous rappeler votre accord pour rencontrer les personnels haurais de la Mission locale et échanger autour de ces problématiques à partir d'éléments vécus, d'expériences et de retours d'expérience humaine.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sincères salutations.



Jean-Paul LECOQ